



Préavis d'information de risque de pose de barrières de dégel sur l'ensemble du département de la Somme

Amiens, le 8 février 2021

Suite aux conditions météorologiques difficiles, et aux fortes variations de températures qui en découlent, des barrières de dégel sont susceptibles d'être posées sur les routes départementales de la Somme à partir du lundi 15 février 2021.

Il est demandé aux transporteurs, industriels, entreprises et agriculteurs concernées par cette mesure de prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien de leurs activités, afin de tenir compte de la gêne provoquée par ces éventuelles restrictions de circulation.

Cette mesure temporaire, si elle est appliquée, a pour objectif de sauvegarder les structures des chaussées et d'éviter d'importants travaux de remise en état dont la durée risquerait d'être supérieure à celle de la pose des barrières de dégel.

Concernant l'information des usagers, toutes les données utiles figurent sur le site internet du Conseil départemental de la Somme (<http://www.info-route80.fr>) afin de s'informer en temps réel de tout événement routier sur le réseau. La mise en ligne de l'arrêté de barrières de dégel et de la carte correspondante pour l'hiver 2020-2021, sera donc effective à compter de la prise d'un arrêté de pose de barrières de dégel.

Qu'est-ce qu'une barrière de dégel ?

Il s'agit d'une réglementation de la circulation routière des véhicules lourds, mise en œuvre en période de dégel sous la forme d'une limitation provisoire de tonnage. Les barrières de dégel ont pour objet d'éviter la désagrégation d'une chaussée dont la structure est rendue, lors du dégel, particulièrement vulnérable.

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse